

Environnement

Lignon du Forez : un contrat à 42 M€

Pour préserver le milieu aquatique et la ressource en eau, les collectivités ont signé mercredi 11 janvier, le deuxième contrat rivière Lignon du Forez, dans le respect de la procédure Natura-2000.

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizéry (Symilav), qui regroupe 55 communes, gère le contrat de rivière signé entre la Région Rhône-Alpes, le conseil général de la Loire et l'agence de l'eau Loire Bretagne. Afin d'améliorer la qualité de l'eau et rétablir un bon état écologique des cours d'eau, le contrat a suscité quatre ans de travail pour une durée de 7 ans (2012-2019). Deux procédures sont liées entre elles : la fonctionnalité des cours d'eau et pour la première fois, le contrat d'objectif Natura-2000 (Europe et Etat). Plusieurs plans d'action sont

prévus, de l'assainissement à l'entretien des cours d'eau en passant par la réduction des pollutions diffuses. Le syndicat souhaite lancer une approche pédagogique auprès des acteurs concernés : élus, habitants, jeunes... Le premier volet du projet consiste à gérer qualitativement et quantitativement les eaux (29 M€), le deuxième à mettre en valeur les rivières (10 M€), enfin le troisième devrait pérenniser la gestion globale de l'eau des rivières sur le bassin versant (2 M€). Au total, le contrat rivière Lignon du Forez Natura-2000 revient à 42 M€. Contrat financé majoritairement par le conseil général ligérien qui débourse 8 M€. La Région, représentée le jour de la signature par le président Jean-Jack Queyranne lui-même, offre 2 M€, l'Europe et l'Etat au titre de Natura 2000, 3 M€ chacun, l'agence de l'eau Loire Bretagne, 7,5 M€ et enfin 18,5 M€ par les maîtres d'ouvrage, les membres du Symilav.



Le contrat rivière Natura-2000 Lignon du Forez a été conclu pour une durée de 7 ans

Une démarche environnementale

Malgré des rejets, notamment domestiques, visibles, les cours d'eau ont une bonne qualité face aux pesticides et en termes biologique. D'ailleurs, deux espèces du Lignon y cohabitent : la truite Fario et l'Ombre.

La restructuration du Lignon permettrait la création d'un parcours piétonnier et d'un espace agréable, « nous sommes dans une démarche environnementale qui prend en

compte les activités de loisirs », a d'ailleurs lancé Jean-Jack Queyranne, le 11 janvier. Le bassin versant du Lignon est partagé en trois zones : la plaine de Salles et le bassin de Noirétable, le Pays Coupé, la plaine et les étangs.

La région Rhône-Alpes compte plus de 18 000 cours d'eau, le premier contrat rivière date des années 80, sur la Vallée de l'Ardèche. Depuis, des dizaines de projets de gestion des cours d'eau ont été lancés.

Alice Canivet